

## MAIRIE DE GUESNAIN

(NORD)

## ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA SALLE ABEL MICHEA

Arrêté de Police N°77/2023 du 3 novembre 2023

## Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'impossibilité de mise en sécurité immédiate du site.

Considérant les dégradations du plafond constatées suite à la tempête Ciaran sur le site et qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers.

## ARRETE

Article 1

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle Abel Michéa est interdit à tous ses usagers (écoles et clubs sportifs) à compter du vendredi 3 novembre 2023 jusqu'à la réalisation des travaux.

Article 2

Cette infrastructure sera remise en service dès la rénovation totale du plafond de la salle Abel Michéa.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services Monsieur le Responsable des services techniques Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN, 3 Novembre 2023

Le Maire, Maryline LUCAS

